

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE TRAVAUX

1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

CROUS de Clermont-Ferrand
25 rue Etienne Dolet
63000 CLERMONT-FERRAND
Représentant : Monsieur le Directeur
Tél. n° 04 73 34 44 10
Fax. n° 04 73 35 12 85
 marches@crous-clermont.fr

2 - OBJET DU MARCHE DE SERVICES

λ Objet : Travaux de mise en accessibilité PMR de plusieurs structures du CROUS de Clermont-Ferrand

λ Type de marché : Travaux

λ Classification des produits : 45454000 / 45330000 / 45311000

3 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

λ Lot unique

λ Variantes non autorisées

λ Attribution du marché à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

λ Durée du marché : 2 mois

λ Début prévisionnel : 24/10/2016

4 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

λ Cautionnement et garanties exigés : Garantie à première demande pour versement de l'avance, à défaut retenue de garantie

λ Modalités de financement: subvention CNOUS.

λ Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum

λ Langue de rédaction des marchés : Français

λ Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION - ELEMENTS A TRANSMETTRE

Renseignements et formalités nécessaires indiqués à l'article 1.3 du règlement de consultation.

6 - CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

1°) **La valeur technique** (coefficient 60) de l'offre jugée au vu d'une note méthodologique

Note méthodologique : analyse de l'opération et de ses enjeux, mode d'exécution, moyens humains et techniques affectés au chantier pour respecter les délais et la simultanéité des travaux sur les 3 sites, documentation des matériaux et note décrivant la démarche qualité, sécurité, environnement adaptée à l'opération / Note maxima pour la valeur technique est de 100 points

2°) **Le prix (coefficient 40)**

L'analyse des offres de prix permettra un classement des candidats suivant la formule.

$$N_p = \frac{P_o \times 100}{P}$$

Np : Note prix

Po : Offre de prix la moins disante

P : Offre de prix de l'entreprise notée

Il sera attribué à l'offre la moins disante la note de 100 points qui constitue la note maxima.

7 - PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette procédure fait suite à la déclaration « sans suite » du marché n°2016PA504 « Travaux de mise en accessibilité PMR de plusieurs structures du CROUS de Clermont-Ferrand » conformément aux dispositions de l'article 98 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 4.3 du Règlement de consultation du marché n°2016PA504.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec chaque candidat dont l'offre est recevable.

NEGOCIATION :

Les négociations pourront porter sur la totalité de la proposition du candidat.

La proposition initiale du candidat et/ou les documents de consultation pourront être modifiés et/ou complétés suite aux négociations entreprises par le C.R.O.U.S de Clermont-Ferrand. Les négociations pourront revêtir la forme d'entretiens oraux et/ou d'échanges de courriels, de télécopie, ou de courriers.

En cas d'entretiens oraux, ceux-ci se tiendront dans les locaux du C.R.O.U.S de Clermont-Fd. Dans ce cas, chaque candidat concerné sera convoqué dans un délai raisonnable et se verra préciser la date, l'heure de la réunion ainsi que le lieu de sa tenue.

Si le candidat justifie de son impossibilité à se présenter à l'entretien auquel il aura été convoqué, un nouvel entretien sera fixé en accord avec le candidat.

Au terme des négociations, si ces dernières ont lieu, les candidats seront invités :

- à transmettre une nouvelle proposition dans un délai fixé par le C.R.O.U.S et communiqué aux candidats concernés,
- ou, à défaut, à maintenir leur proposition initiale.

Si le candidat ne répond pas à la proposition de négociation ou, s'il participe à la négociation mais ne renvoie pas de nouvelle proposition dans le délai fixé à l'issue de ces négociations, le C.R.O.U.S de Clermont-Fd considère que le candidat maintient sa proposition initiale. Cette proposition initiale est analysée selon les modalités fixées à au présent règlement de la consultation.

8 - RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

λ Le dossier de consultation est exclusivement téléchargeable par le biais de la plateforme de dématérialisation des bailleurs vosgiens à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_XoL2tvJyld

9 - CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES PROPOSITIONS

λ Date limite de remise des propositions

Lundi 03 octobre 2016 à 12H00

λ Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

λ Conditions de remise des propositions

Les offres/plis devront être remis impérativement avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement de consultation sous format papier ou sous format électronique aux conditions indiquées à l'article 5 du règlement de consultation du présent marché.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées dans le présent règlement de consultation ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les dossiers incomplets seront rejetés.

Dans les deux cas précités, l'enveloppe extérieure mentionne impérativement les références de l'opération et contient l'enveloppe intérieure.

10 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

λ D'ordre technique

Atelier KIZILTAS Architectes - 33 rue Philippe Lebon - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 07 82 98 05 93 - Courriel : architecte.ak@gmail.com

λ D'ordre administratif

CROUS - Service des marchés - 25 rue Etienne Dolet - 63037 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 34 44 10 - Fax : 04.73.35.12.85

Courriel : marches@crous-clermont.fr

Horaires d'ouverture du service Marchés (jours ouvrés) : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

12 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS

Lundi 19 septembre 2016